

**EXERCICE
1943**

**BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS**

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, PARIS

CAPITAL : 675 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

L. B. F. N° 24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 30 Mars 1944

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1944

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE D'ANTIN, PARIS

Conseil d'Administration :

MM. ANDRÉ ATTHALIN,	<i>Président,</i>
L. WIBRATTE,	<i>Vice-Président,</i>
J. AGUILLON,	<i>Administrateur,</i>
M. BÉRARD,	—
ED. FOURET,	—
E. GIRARDEAU,	—
E. OUDOT,	—
C ^o FRÉDÉRIC PILLET-WILL,	—
CHARLES RIST,	—
R. DE VITRY,	—

Commissaires MM. P. BEUGIN, G. PANNETIER, Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris.
Commissaire Suppléant. C. MULQUIN, Commissaire agréé près la Cour d'Appel de Paris.

Direction :

Directeur Général M. HENRY JAHAN.
Directeurs MM. C. COUTURE, E. CAUDRELIER, P. DE THOMASSON, H. BURNIER, A. JULLIEN.
Secrétaire Général M. JEAN LEQUIME.
Directeurs-Adjoints MM. M. BOYER, C. FLORY, H. CAMERLYNCK, J. REYRE, A. JANET, A. DEBRAY.
Sous-Directeurs MM. P. CURNILLE, P. VINSON, J. BÉDIER, L. BRICARD, F. LE BARROIS
D'ORGEVAL, J. ALLIER, F. ANTHOINE, J. CABET, H. RAQUIN, H. DE
GUICHEN.
Fondés de Pouvoirs MM. R. TAVERNIER, M. BURDIN, E. QUITARD, A. RIMAILHO, R. LALUE,
H. SABBAG, A. COMMANDRÉ, R. FOURNIER, R. LABAT, P. DE LASELVE
DE MONTLUISANT, J. BERRUYER, M. CHAUCHEFOIN, A. DEPIERRE,
G. DUHAMEL, J. LUYT, M. JUMEL.

SUCCURSALE DE MARSEILLE 37, COURS PIERRE-PUGET

Directeur M. J. RENARD.
Sous-Directeur M. C. LACHÉ.
Fondés de Pouvoirs MM. L. CASSAN, M. GUÉDY, A. HOMMEY, P. REYNAUD, R. TARDEIL.

SUCCURSALE D'AMSTERDAM 539, HEERENGRACHT

Comité Consultatif MM. E. D. VAN WALREE, M. PAUL VOUTE JR., P. E. TEGELBERG, W. LA GRO,
BARON C. J. COLLOT D'ESCURY.
Direction DIRECTEUR : M. D. A. HARMENS. — SOUS-DIRECTEUR : M. A. DEKNATEL.
FONDÉS DE POUVOIRS : MM. H. A. EISMA, P. MULDER.

SUCCURSALE DE BRUXELLES 31, RUE DES COLONIES

Comité Consultatif MM. H. URBAN, *Président*, A. CALLENS, JULES JADOT, H. DE TRAUX DE WARDIN,
G. HANNECART, J. MOISE.
Direction DIRECTEUR : M. J. LEPÈRE. — DIRECTEUR-ADJOINT : M. J. BLANCQUAERT.
SOUS-DIRECTEUR : M. R. COLLIGNON.
FONDÉS DE POUVOIRS : MM. ALBERT BILQUIN, J. CARELS, M. VERHOEVEN,
J. BEAUJEAN.

SUCCURSALE DE GENÈVE 6, RUE DE HOLLANDE

Comité Consultatif MM. CH. GAUTIER, M. HENTSCH, A. LOMBARD, A. MARTIN-ACHARD.
Direction DIRECTEUR : M. E. VIDOUDEZ. — SOUS-DIRECTEURS : MM. H. FLAMAND, E. DE RHAM.
FONDÉS DE POUVOIRS : MM. F. JACQUEMOUD, A. D'ARBIGNY.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

du 30 Mars 1944

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de votre Société pendant l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation le Bilan arrêté au 31 Décembre dernier.

Les bénéfices nets s'élèvent à Fr. 47.435.469,64 contre Fr. 37.658.646,27 pour l'année 1942 et nous permettent de vous proposer la distribution d'un dividende de Fr. 37,70 pour les actions anciennes et de Fr. 18,85 pour les actions nouvelles qui ont été créées jouissance du 1^{er} Juillet 1943.

Depuis l'an dernier, les difficultés de tous ordres, conséquences inévitables de l'évolution du conflit mondial, se sont accrues à un rythme accéléré et les problèmes d'importance vitale qui se posent dans une économie appauvrie par plusieurs années d'épreuve ont pris une particulière acuité.

Plus que jamais, nous avons apporté tout notre concours aux opérations de crédit public et secondé les initiatives privées correspondant à des besoins d'urgence nécessité.

Ces préoccupations immédiates si graves n'ont pas cependant détourné notre attention de l'œuvre de reconstruction et de rééquipement à laquelle devront être consacrées, dès le retour de la paix, toutes les énergies et les ressources du Pays.

La part que nous prendrons à ce relèvement sera à la mesure des moyens financiers renforcés que votre Etablissement doit aux récentes augmentations de son capital, et notamment à la dernière de ces opérations réalisée en Février 1943 et rendue définitive par votre Assemblée Générale du 27 Mai 1943.

Cette année encore, le marché a été caractérisé par l'abondance des capitaux auxquels l'Etat a eu recours plus largement que l'an dernier. Trois séries d'obligations de l'Etat Français ainsi que des obligations de la Caisse Autonome d'Amortissement et de l'Administration des P. T. T. ont été placées au taux de 3 1/2 %.

Nous avons participé à ces opérations ainsi qu'au placement des obligations à lots 3 1/2 % du Crédit National et des deux emprunts 4 % émis par la Ville de Marseille.

La pénurie de matières premières et le manque de main-d'œuvre ne permettent pas actuellement à l'industrie de procéder aux travaux d'investissement habituellement financés par des emprunts à long terme; aussi, le montant des émissions d'obligations industrielles a-t-il été en régression sur celui de l'année 1942. Il y a lieu de noter d'ailleurs que ce dernier comprenait déjà de nombreuses conversions.

Nous avons joué un rôle important dans les émissions d'obligations auxquelles ont procédé :

- la Société des Forces Motrices de la Truyère,
- la Société Force et Lumière des Pyrénées,
- la Compagnie d'Electricité de l'Ouest-Parisien (Ouest-Lumière),
- l'Energie Electrique du Rouergue,
- l'Energie Electrique du Briançonnais,
- la Société Electrique de la Moyenne Dordogne,
- la Société de Transport d'Energie de la Région Ouest (S.T.E.R.O.),
- la Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'Etranger,
- la Compagnie Générale de Construction de Locomotives (Batignolles-Châtillon),
- les Ateliers de Construction Schwartz-Haumont,
- la Société Minière et Electrique des Landes,
- la Compagnie Centrale d'Hydrogénation et de Synthèse,
- la Compagnie des Machines Bull,
- la Société Gaveau et Cie.

Nous avons également participé au placement des obligations des Sociétés suivantes :

- Société des Eaux de Marseille,
- Compagnie Générale d'Electricité,
- Groupement de l'Electricité,
- Electricité d'Alep,
- Société Havraise d'Energie Electrique,
- Maison Bréguet,

- Société Electrique du Nord-Ouest,
- Société Hydro-Electrique du Dauphiné,
- Société des Forces Hydrauliques de Selves,
- Société des Forces Motrices du Plateau Central,
- Société Anonyme des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey,
- Société des Tréfileries et Laminoirs du Havre,
- Etablissements Charles Coquillard,
- Société Nouvelle de Charbonnages des Bouches-du-Rhône,
- Société Anonyme Lille-Bonnières-Colombes,
- Colombes-Goodrich,
- Grands Magasins « Au Printemps »,
- Société des Magasins « Prisunic »,
- Compagnie Centrale des Emeris et tous Abrasifs,
- Société Pathé-Cinéma.

Les raisons qui ont limité les émissions d'obligations industrielles et les conditions du marché ont également restreint le volume des augmentations de capital contre espèces.

Nous avons prêté un large concours à celles effectuées par :

- la Banque des Produits Alimentaires et Coloniaux,
- la Compagnie Française des Chemins de Fer de la Province de Santa Fé,
- les Exploitations Electriques,
- la Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'Etranger,
- la Compagnie de Fives-Lille pour Constructions Mécaniques et Entreprises,
- les Exploitations Minières en Tunisie,
- les Etablissements Antoine Chiris,
- la Sucrierie et Raffinerie de Nassandres,
- la Société Commerciale Française de l'Indochine,
- la Société Gaveau et Cie.

D'autre part, nous avons participé à celles réalisées par :

- la Société Anonyme des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey,
- les Etablissements Japy Frères,
- les Grands Magasins « Au Printemps »,
- les Rizeries Indochinoises,
- la Société d'Exploitation des Etablissements Pathé-Cinéma.

Nous avons été chargés des opérations de répartition d'actions gratuites effectuées par la Banque Colonnaire et de la conversion en actions des certificats de souscription d'origine de la Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'Etranger et de la Compagnie d'Electricité de l'Ouest-Parisien (Ouest-Lumière).

Si, pour l'ensemble du marché français, le volume des opérations financières a diminué, la part de notre Etablissement dans la quantité des titres placés et des souscriptions recueillies a proportionnellement augmenté, révélant ainsi l'effort déployé par notre Département Financier et l'efficacité de nos moyens de placement dont nous avons, cette année encore, pu élargir le champ d'application.

Au cours de l'année, votre Etablissement a pris part à la constitution de nombreuses sociétés d'études : *Syndicat d'Etudes du Port Pétrolier de Port de Bouc*, *Syndicat d'Etudes pour l'Aménagement Hydro-Electrique de la Vallée de Cauterets*, *Société d'Etudes pour le Développement de l'Industrie Minérale en Indochine*, *Syndicat d'Etudes pour l'Amélioration du Tourisme* et *Société d'Etudes et d'Application des Procédés J. R. Retel* destinés à améliorer le fonctionnement et le rendement des moteurs à explosion.

Plusieurs syndicats d'études, dont nous avons précédemment annoncé la création, ont été transformés en sociétés. Nous avons ainsi participé à la constitution de la *Société Agricole de Provence et du Languedoc* et de la *Société La Cellulose de Provence* qui ont pour objet la culture de toutes plantes propres à la fabrication des pâtes de cellulose et leur traitement industriel. Le Syndicat d'Etudes du Typha (plante succédanée du jute) a fait place à la *Compagnie Industrielle du Typha*. Ces entreprises ont abordé le stade des essais industriels et les premiers résultats sont encourageants.

Nous avons participé à la création de la *Régie Foncière et Immobilière de la Ville de Marseille* chargée, sous le contrôle de l'Administration Municipale, d'assurer l'exécution d'importants travaux édilitaires dans le périmètre urbain, à l'exclusion du Vieux Port.

Des participations ont été prises également dans la *Société des Mines de Vagnas* et dans la *Société de Mécanique de Précision de la Loire* qui, en vue de l'après-guerre, oriente son activité vers la réparation et la fabrication des machines-outils.

Enfin, nous avons acquis un intérêt important dans la *Société de Matériel de Construction* qui possède un gisement de gypse d'une qualité particulièrement appréciée et envisage la production en France de ciments sursulfatés.

L'accroissement des dépôts en banque a été très sensible. Il se reflète, en ce qui nous concerne, dans les chiffres de notre Bilan qui témoignent en même temps de l'activité de notre Département Bancaire.

Les besoins de crédits commerciaux à court terme de notre clientèle d'entreprises privées sont restés très limités. En revanche, divers groupements professionnels créés dans le cadre de la Loi du 16 Août 1940 ont utilisé les facilités que nous leur avons consenties.

L'œuvre de restauration qui s'imposera à la fin des hostilités, et dont l'ampleur s'accroît malheureusement tous les jours, provoquera certainement un très large appel au crédit.

Le crédit à moyen terme, en particulier, aura à satisfaire des demandes importantes de capitaux destinés au renouvellement d'un équipement industriel détruit, détérioré ou difficilement utilisable en raison de son ancienneté et des progrès techniques actuellement réalisés.

Une loi récente et des dispositions particulières prises par divers instituts publics et semi-publics ont rendu plus facilement accessible ce mode de financement jusqu'ici contrarié par des charges fiscales trop onéreuses et des possibilités de mobilisation insuffisantes.

En vue d'apporter notre contribution au développement de ces opérations et d'assurer à notre clientèle industrielle les avantages qui en résultent, nous avons participé avec la Banque de l'Indochine à l'augmentation de capital de 6 à 50 millions de francs de la *Caisse Centrale de Crédit à Moyen Terme en France et aux Colonies* qui consacrera désormais toute son activité à ce genre de crédit.

Les résultats de la Succursale de Marseille ont été satisfaisants, surtout si l'on tient compte de l'arrêt total du commerce maritime et du retour progressif au Siège des dépôts d'une partie de notre clientèle.

Les bilans des Succursales d'Amsterdam et de Genève se soldent sans pertes ni profits.

La Succursale de Bruxelles a participé à l'émission de l'*Emprunt 3 1/2 % du Royaume de Belgique*, de certificats de Trésorerie à 5, 10 ou 20 ans, et de divers Emprunts de Villes et d'Administrations Publiques.

Elle a pris également une part importante au placement des obligations de la *Société Anonyme Belge des Magasins Prisunic, Uniprix et Priba* et a mené à bonne fin l'émission de la *Société Anonyme Phenix Works* ainsi que l'augmentation de capital des *Grands Magasins de la Bourse*. La *Société des Usines Métallurgiques du Hainaut* lui a confié la réalisation des opérations d'emprunt et d'augmentation de capital auxquelles elle a procédé en 1943.

Les bénéfices réalisés par cette Succursale sont en nouvelle augmentation. Comme l'an dernier, nous avons jugé préférable de les laisser à sa disposition.

Le total du Bilan que nous vous présentons s'élève à Fr. 11.626.863.302,41 contre Fr. 9.796.944.253,69 pour l'exercice précédent.

Les ressources propres de la Banque se trouvent portées à Fr. 1.300.000.000 à la suite de l'augmentation de capital réalisée au début de l'année dernière tandis que les dépôts de notre clientèle, répartis dans divers postes du Bilan, marquent un accroissement d'environ Fr. 1.400.000.000.

Cette année encore, c'est par plus de 2 milliards que se chiffre la progression du « Portefeuille-Effets ».

Comme par le passé, nos disponibilités immédiates ont été maintenues à un niveau dépassant largement nos engagements à vue.

Le poste « Immeubles et Mobilier » est majoré de Fr. 9.000.000 par suite de l'incorporation à ce poste des frais d'acquisition et d'aménagement de l'immeuble dans lequel est installée notre Succursale de Marseille.

Les Frais Généraux passent de Fr. 138.298.289,78 à Fr. 172.172.809,28. Cette augmentation des charges est imputable surtout aux « Dépenses de Personnel » qui atteignent Fr. 101.923.259,25 au lieu de Fr. 82.277.121,46 pour l'année précédente. Les « Frais de Bureau, Dépenses d'Entretien, de Mobilier et de Matériel » se totalisent par Fr. 28.787.485,53 contre Fr. 19.327.699,95.

Les résultats bruts du Département Financier n'ont pour ainsi dire pas varié à Fr. 73.980.223,21; les « Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers » s'avancent de Fr. 103.679.611,35 à Fr. 160.421.898,06.

Bien peu nombreux sont les employés de notre Etablissement, prisonniers de guerre, qui sont rentrés au cours de l'année du fait de la relève ou pour raison de santé. Les nouvelles que nous font parvenir ceux qui sont encore retenus loin de leur foyer témoignent du courage avec lequel ils supportent cette longue épreuve. Nous leur adressons, ainsi qu'à leurs familles, l'expression de notre fidèle et cordiale sympathie.

Un certain nombre de membres du personnel ont été requis en 1943 pour être affectés à des usines soit en Allemagne, soit en France. Nous restons en rapports constants avec eux et, comme pour les prisonniers, leur place leur est naturellement conservée en prévision d'un retour que nous souhaitons très proche.

Il va de soi que ces absences se traduisent pour le personnel présent à la Banque par un effort supplémentaire. Aussi, tenons-nous à le remercier, en votre nom et au nôtre, pour le dévouement et le zèle avec lequel il a cherché à compenser, par un accroissement de son rendement, la gêne apportée dans le bon fonctionnement des services par les départs et aussi par les fréquentes interruptions de travail dues aux alertes.

La menace de péril aérien est plus particulièrement ressentie par ceux qui résident dans la zone industrielle de la banlieue parisienne et nous avons eu à déplorer, en septembre dernier, la perte d'une excellente collaboratrice, Mme SAINT-ANNE, tuée au cours d'un bombardement.

Pour offrir un refuge aux enfants de nos employés habitant les secteurs menacés, nous avons transformé en Centre de Repliement Scolaire notre Colonie de Vacances de Maine-et-Loire. Plus de 60 enfants y trouvent actuellement asile.

En ce domaine comme en tous autres, nous nous efforçons, avec l'aide du Comité Social, d'atténuer dans toute la mesure possible la rigueur des événements. La Colonie de Vacances a accueilli par roulement, pendant les mois d'été, 550 enfants au total. Le Restaurant et la Coopérative ont utilement contribué à un ravitaillement dont les conditions sont de plus en plus difficiles et précaires. Enfin, des examens radiologiques systématiques ont permis d'apporter à temps, aux employés dont la santé pouvait laisser à désirer, une assistance efficace.

Ainsi que nous vous l'avons indiqué, les bénéfices nets ont atteint Fr. 47.435.469,64

Nous avons à prélever tout d'abord :

— 5 % pour la réserve légale Fr. 2.371.773,45
— le montant de l'intérêt statutaire de 5 % :
a) aux actions anciennes Fr. 22.500.000, »
b) aux actions nouvelles créées jouissance 1^{er} juillet 1943 Fr. 5.625.000, » Fr. 30.496.773,45
Reste Fr. 16.938.696,19

Après déduction de Fr. 1.693.869,61

représentant la part de 10 % revenant au Conseil d'Administration (art. 40 des Statuts), nous vous proposons de distribuer les sommes nécessaires pour porter à Fr. 37,70 le dividende attribué à chaque action ancienne, soit Fr. 11.430.000, »
et à Fr. 18,85 le dividende revenant à chaque action nouvelle, soit Fr. 2.857.500, » Fr. 15.981.369,61

Le solde disponible de Fr. 957.326,58
serait joint au Report à nouveau des Exercices antérieurs qui se trouverait ainsi porté de Fr. 15.365.460,31 à Fr. 16.322.786,89.

En ce qui concerne la Direction de votre Etablissement, nous avons à vous informer de la récente promotion au grade de Directeur de M. Armand JULLIEN, qui, par sa valeur technique et ses qualités personnelles, rend à la Banque des services particulièrement appréciés.

Nous avons eu, au cours de l'année, à déplorer le décès de M. Georges GOULLY, Sous-Directeur, dont la collaboration remontait à 1904. Il laisse d'unanimes regrets tant parmi ses collègues qu'à la Bourse des Valeurs où ses fonctions l'appelaient à se rendre chaque jour depuis de nombreuses années.

Nous vous proposons de donner quitus de sa gestion à M. Emile MOREAU dont le mandat est venu à expiration en 1943.

Vous aurez à pourvoir à la nomination d'un Administrateur. M. Emile OUDOT, Administrateur sortant, est rééligible. Nous vous proposons de renouveler son mandat.

Il y a lieu de procéder également à la désignation des Commissaires pour les Exercices 1945, 1946 et 1947. Les Commissaires en exercice peuvent être réélus.

La présentation du Bilan comporte quelques modifications qu'il vous est demandé de ratifier dans la première résolution; elles ont pour objet de mettre le Bilan de la Banque en harmonie avec le modèle prescrit par la Commission de Contrôle des Banques. Le rapport des Commissaires contient d'ailleurs toutes précisions nécessaires sur ce point.

Nous vous soumettrons, après lecture des Rapports de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans la salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport sur les comptes de l'Exercice clos le 31 Décembre 1943.

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de constater la parfaite tenue des écritures sociales et la concordance des soldes des comptes généraux du Grand Livre avec le Bilan et le compte de Profits et Pertes qui vous sont présentés. Ces documents reflètent bien la situation exacte de votre Société.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et n'avons pas d'observations à présenter sur les renseignements d'ordre comptable qui y sont donnés.

Nous pouvons, en outre, vous certifier que les méthodes d'évaluation n'ont pas varié.

En vue de mettre le Bilan en harmonie avec le modèle prescrit par la Commission de Contrôle des Banques, quelques modifications ont été apportées cette année dans sa présentation; il vous est demandé de les approuver par une résolution. Ces changements vous seront signalés ci-après, au cours de l'analyse des divers postes du Bilan.

I. — BILAN

Le Bilan s'élève tant à l'Actif qu'au Passif à..... Fr. 11.626.863.302,41
contre Fr. 9.796.944.253,69 pour l'Exercice précédent.

A l'ACTIF, les *Disponibilités* se montent à..... Fr. 10.169.480.699,66
en regard de Fr. 7.687.138.201,47 exigibles à vue.

Elles sont réparties entre les postes suivants:

<i>Caisse, Trésor Public, Banques d'Emission</i>	Fr. 94.317.614,53
<i>Banques et Correspondants</i>	Fr. 912.916.669, »
<i>Portefeuille-Effets</i>	Fr. 9.148.950.638,54
<i>Coupons</i>	Fr. 13.295.777,59
Total.....	Fr. <u>10.169.480.699,66</u>

Les *Comptes-Courants* débiteurs ont été scindés en deux parties: *Comptes-Courants*

Fr. 200.692.754,52
et un poste nouveau intitulé: <i>Avances et Débiteurs divers</i> Fr. 268.593.727,12

qu'il convient de réunir au précédent si l'on veut faire la comparaison avec l'an dernier.

Les *Avances Garanties* accusent Fr. 24.751.733,38 contre Fr. 57.722.262,57 en 1942 et les *Débiteurs par Acceptations* Fr. 52.249.800 contre Fr. 62.984.180.

Les *Devises étrangères* sont évaluées dans chaque poste au cours officiel des changes qui, comme vous le savez, n'a pas varié.

Au compte *Titres* vous trouvez un total de Fr. 761.657.223,96 en regard de Fr. 722.507.362,14 l'année dernière. Les valeurs sont, soit comptées à leur prix de revient, soit amorties. Des acquisitions et des participations nouvelles compensées pour partie par des remboursements et des réalisations contribuent à l'augmentation signalée ci-dessus.

Les *Comptes d'Ordre et Divers*..... Fr. 105.951.563,77
en regard de Fr. 111.742.736,06 comprennent notamment les Effets à l'encaissement, les impôts à récupérer sur les actionnaires et diverses régularisations.

Le poste *Immeubles et Mobilier*..... Fr. 43.485.800, »
a augmenté de 9 millions du fait de l'incorporation dans ce poste des frais d'acquisition et d'aménagement de l'immeuble de la Succursale de Marseille. Il n'a été l'objet, cette année, d'aucun amortissement.

Au PASSIF, les *Comptes de Chèques* qui représentent les dépôts des particuliers s'élèvent à..... Fr. 605.535.718,80
en regard de Fr. 449.014.459,09 en 1942.

Les *Comptes-Courants* représentent les *Comptes-Courants* des affaires commerciales et industrielles. Ils s'élevaient au 31 Décembre 1942 à Fr. 6.599.492.776,38 et sont, au Bilan de 1943, scindés en 3 comptes:

<i>Comptes-Courants</i>	Fr. 6.476.579.779,41
et deux postes nouveaux:	
<i>Banques et Correspondants</i>	Fr. 605.022.703,26
<i>Bons et comptes à échéance fixe</i>	Fr. 1.187.085.427,81

qui doivent être totalisés à..... Fr. 8.268.687.910,48
pour pouvoir faire la comparaison avec l'an dernier.

Les *Comptes exigibles après encaissement* à..... Fr. 61.122.827,23
sont à comparer à Fr. 65.856.453,55, montant de ce poste au Bilan précédent.

Les *Créditeurs Divers* sont en diminution à..... Fr. 1.008.761.557,17
en regard de Fr. 1.439.991.626,31 au 31 Décembre 1942.

Les *Acceptations à Payer* s'élèvent à..... Fr. 52.249.800, »
et les *Dividendes restant à Payer* à..... Fr. 4.953.554,67

Les *Comptes d'Ordre et Divers* comprennent notamment le Réescompte du Portefeuille, les provisions et des comptes ne rentrant sous aucune rubrique du Bilan ou ne pouvant être apurés qu'après la clôture de l'Exercice, soit au total..... Fr. 257.210.883,07

Les Réserves sont à Fr. 630.540.121,04
 contre Fr. 403.696.755,22 au dernier Bilan ; la Réserve légale
 a été régulièrement augmentée du prélèvement de 5 % effectué
 l'an dernier.

Le Capital figure pour la première fois à Fr. 675.000.000, »
 votre Assemblée Générale du 27 Mai 1943 ayant rendu définitive
 la dernière augmentation réalisée en Février 1943.

Le Report à nouveau s'élève à Fr. 15.365.460,31
 par suite de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire
 du 8 Avril 1943.

II. — COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au Crédit de ce compte figurent :

1° Les résultats des *Emissions, Placements et Portefeuille-*
Titres Fr. 73.980.223,21
 en regard de Fr. 72.277.324,70 en 1942.

2° Les résultats des *Escomptes, Intérêts, Commissions et*
Divers Fr. 160.421.898,06
 contre Fr. 103.679.611,35 en 1942.

Le bénéfice net des Succursales à l'étranger figure pour
 mémoire.
 Total Fr. 234.402.121,27
 en regard de Fr. 175.956.936,05.

Au Débit, l'ensemble des *Frais Généraux* se monte à Fr. 172.172.809,28
 en regard de Fr. 138.298.289,78 pour l'Exercice précédent.

Nous avons pu remarquer une augmentation de près de
 20 millions pour les dépenses de personnel et de plus de
 9 millions pour les frais de bureau et les dépenses d'entretien,
 de mobilier et de matériel. Ces augmentations sont justifiées
 par des causes générales qui ne permettent pas d'espérer une
 prochaine amélioration.

L'Exercice en cours a dû supporter, en outre, les frais de la
 dernière augmentation de Capital s'élevant à Fr. 14.793.842,35.

En résumé, le compte de « Profits et Pertes » se solde par
 un bénéfice net de Fr. 47.435.469,64

Après prélèvement de 5 % pour la réserve
 légale Fr. 2.371.773,45
 votre Conseil vous propose de répartir l'in-
 térêt statutaire de 5 % :

a) aux actions anciennes Fr. 22.500.000, »
 b) aux actions nouvelles Fr. 5.625.000, »
 (jouissance 1^{er} Juillet 1943).
 Fr. 30.496.773,45

Il resterait Fr. 16.938.696,19

Report Fr. 16.938.696,19

La part de 10 % revenant au Conseil
 étant de Fr. 1.693.869,61
 il vous est proposé de distribuer Fr. 11.430.000, »
 pour porter à Fr. 37,70 le dividende attribué
 à chaque action ancienne, et Fr. 2.857.500, »
 pour porter à Fr. 18,85 celui de l'action
 nouvelle.
 Fr. 15.981.369,61

Le solde disponible Fr. 957.326,58
 joint au Report à nouveau des Exercices antérieurs Fr. 15.365.460,31

formerait un total à reporter de Fr. 16.322.786,89

La répartition qui vous est proposée étant conforme aux Statuts, nous vous enga-
 geons, Messieurs, à approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 8 Mars 1944.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN,

Georges PANNETIER,

Commissaires agréés près la
 Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

(Article 16 du Décret-Loi du 29 Novembre 1939).

MESSIEURS,

Le Décret-Loi du 29 Novembre 1939 précise, en son article 16, que pendant la durée des hostilités, les Commissaires des Sociétés Anonymes assisteront aux Assemblées Générales des Actionnaires, quels qu'en soient la nature et l'objet... et feront un rapport spécial à l'Assemblée Générale annuelle sur l'exercice de cette mission.

Pour nous conformer à cette disposition, nous avons l'honneur de vous rendre compte de ce que nous avons assisté :

1° à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 8 Avril 1943 et qui avait pour objet de statuer sur les comptes de l'Exercice 1942,

2° à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 27 Mai 1943, à l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

a) Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration notariée constatant la souscription des actions nouvelles représentant l'augmentation de capital de Fr. 450.000.000 à Fr. 675.000.000, ainsi que des versements effectués sur ces actions ; en conséquence, constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de Fr. 450.000.000 à Fr. 675.000.000 ;

b) Autorisation à donner au Conseil d'Administration par l'Assemblée (à laquelle il sera proposé d'écarter l'application des dispositions des articles 1 à 4 du Décret-Loi du 8 Août 1935) de prendre, à l'égard des personnes empêchées, par suite des circonstances résultant de l'état de guerre, d'exercer leurs droits de souscription dans l'augmentation de capital de 450 à 675 millions de francs, toutes mesures utiles pour la réserve et l'exercice de ces droits dans les conditions et délais fixés par la loi. En particulier, autorisation à donner au Conseil de procéder ultérieurement, s'il le juge opportun, à une augmentation de capital spéciale, contre espèces, dont la souscription serait exclusivement réservée aux dites personnes empêchées ;

c) Autorisation à donner au Conseil d'Administration de porter en une ou plusieurs fois, sur sa simple décision, le capital social jusqu'à un montant maximum de 1.200.000.000 de francs, par la création d'actions nouvelles de Fr. 500 à souscrire en numéraire, avec ou sans prime d'émission ;

d) Modifications à apporter aux articles 1, 6, 7, 10, 20, 23, 25, 27, 36, 39, 43, 44, 45, 46, 47 et 56 et au titre X des Statuts.

Ces Assemblées ont été convoquées régulièrement et ont délibéré valablement sur les questions portées aux ordres du jour.

Depuis notre rapport en date du 3 Mars 1943, il n'y a pas eu d'autres Assemblées que celles mentionnées ci-dessus.

Paris, le 8 Mars 1944.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN,
Georges PANNETIER,

Commissaires agréés près la
Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations prévues

à l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867 (ancienne rédaction).

MESSIEURS,

La Loi du 24 Juillet 1867, modifiée par un Décret du 8 Août 1935, précise dans son article 34 que les Commissaires aux Comptes doivent établir un rapport spécial à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les opérations prévues à l'article 40 de ladite Loi.

Pour nous conformer à cette disposition, nous avons, lors de l'examen annuel des comptes, recherché tout spécialement si certaines opérations effectuées par la Banque ne relevaient pas de l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867 (ancienne rédaction).

Ces recherches ont porté notamment sur les comptes des Administrateurs et des différentes Sociétés avec lesquelles la vôtre a un ou plusieurs Administrateurs communs, ainsi que sur les documents qui s'y rapportent.

Elles nous ont permis de faire les constatations suivantes :

Vos Administrateurs n'ont que des comptes de dépôt ordinaires.

Les Sociétés ayant un ou plusieurs Administrateurs communs avec la vôtre n'ont fait, au cours de l'Exercice, que des opérations normales rentrant dans le cadre de l'activité de votre Etablissement et sur les modalités desquelles la personnalité des Administrateurs n'a exercé aucune influence.

Nous considérons donc que rien ne s'oppose à ce que vous donniez, en tant que besoin, les ratifications qui vous sont demandées.

Paris, le 8 Mars 1944.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN,
Georges PANNETIER,

Commissaires agréés près la
Cour d'Appel de Paris.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (EXERCICE 1943)

DÉBIT

CRÉDIT

<p>I Impôts et Contributions.....Fr.</p> <p>II Dépenses du Personnel.....</p> <p>III Retraites et Caisse de prévoyance pour le Personnel.</p> <p>IV Frais de bureau, Dépenses d'entretien, de Mobilier et de Matériel.....</p> <p>V Frais de Voyage, Déplacements, Publicité, Assurances, Timbres et Ports, Télégrammes, etc.</p> <p>VI</p> <p align="center">Décision de l'Assemblée Générale du 27 Janvier 1942</p> <p>Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence.....</p> <p align="center">Décision de l'Assemblée Générale du 8 Avril 1941</p> <p>Indemnité allouée à MM. les Commissaires.....</p> <p>Frais d'Augmentation du Capital.....</p> <p>Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général....</p>	<p>25.843.458,93</p> <p>101.923.259,25</p> <p>7.623.060,70</p> <p>28.787.485,53</p> <p>7.870.544,87</p> <p>100.000 »</p> <p>25.000 »</p> <p>172.172.809,28</p> <p>14.793.842,95</p> <p>186.966.651,63</p> <p>47.435.469,64</p> <p>234.402.121,27</p>	<p>Emissions, Placements et Portefeuille-Titres.....Fr.</p> <p>Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers.....</p> <p>Bénéfice net des Succursales à l'étranger.....</p>	<p>73.980.223,21</p> <p>160.421.898,06</p> <p>mémoire</p>
Fr.		Fr.	234.402.121,27

RÉPARTITION conformément à l'article 40 des Statuts

Bénéfice net de l'Exercice 1943	Fr.	47.435.469 64
5 % à la Réserve légale	Fr. 2.371.773 45	
Intérêts à 5 % soit Fr. 25 » par action ancienne	Fr. 22.500.000 »	
Fr. 12 50 par action nouvelle	Fr. 5.625.000 »	
laissant un solde disponible de	Fr.	30.496.773 45
A répartir comme suit :		16.938.696 19
au Conseil d'Administration :		
10 % sur Fr. 16.938.696 19	soit..... Fr. 1.693.869 61	
aux Actionnaires :		
Dividende complémentaire de Fr. 12 70 par action ancienne	Fr. 11.430.000 »	
et Fr. 6 35 par action nouvelle	Fr. 2.857.500 »	
soit au total : Fr. 37 70 par action ancienne		Fr.
et Fr. 18 85 par action nouvelle		15.981.369 61
Solde à reporter.....		957.326 58
faisant avec le Report des Exercices antérieurs de	Fr. 15.365.460 31	
un Report à nouveau total de	Fr. 16.322.786 89	